



Je suis partenaire de la solidarité et j'accompagne...  
**un mineur demandeur d'asile**

Le mineur détenteur d'une attestation de demande d'asile individuelle, en cours de validité, relève de la PUMA, même dans le cas particulier où ses parents seraient en situation irrégulière sur le territoire et bénéficieraient de l'AME.

Le représentant légal adresse les formulaires de « Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie » et de « Demande de Complémentaire santé solidaire » complétés au nom du mineur et accompagnés de l'attestation de demande d'asile (ATDA), à la caisse primaire d'assurance maladie du lieu de résidence.

Les mineurs demandeurs d'asile s'ouvrent des droits individuels à la PUMA et bénéficient de la C2S pendant 12 mois.

### Liste des pièces justificatives à joindre :

- Formulaire S1106 : Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie** pour chaque enfant
- Attestation de demandeur d'asile** (en cours de validité)
- Attestation d'hébergement/domiciliation**
- Formulaire S3711 : Demande de Complémentaire Santé Solidaire**

### Si disponibles :

- Copie intégrale du passeport**
- Actes de naissance (non-traduits) de l'ensemble des membres du foyer**

Les mineurs demandeurs d'asile s'ouvrent des droits individuels à la PUMA et bénéficient de la C2S pendant 12 mois.

**15/02/2024** : Arrivée sur le territoire

Ouverture de droits PUMA sans conditions de résidence + droits C2S d'un an sans conditions de ressources